



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique spécial

n°433

du 9 novembre 2020

La RH de proximité :
modalités de mise en
œuvre dans l'académie
2020/2021



LA RH DE PROXIMITE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DANS L'ACADEMIE - 2020/21

Destinataires : Tous les établissements - toutes les circonscriptions - tous les services

Référence :

Circulaire n°2019-105 du 17 juillet 2019 publiée au BOEN n°29 du 18 juillet 2019 portant gestion des ressources humaines de proximité : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=143916

Dossier suivi par :

DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - Mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Les secrétaires généraux des DSDEN du département des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse - Mails :

ce.ia04@ac-aix-marseille.fr

ce.ia05@ac-aix-marseille.fr

ce.ia13@ac-aix-marseille.fr

ce.ia84@ac-aix-marseille.fr

La gestion des ressources humaines (GRH) de proximité, déployée dans l'académie depuis deux ans, est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels, quels que soient leur corps et leur fonction. Elle a pour objectifs :

- Un accompagnement et un suivi du parcours professionnel des agents ;
- Un soutien aux personnels en difficulté ou victimes d'atteintes à leur image ou à leur intégrité ;
- Un appui RH de premier niveau aux encadrants.

Pour cela, l'académie s'est appuyée sur l'expérience et les compétences des cadres des services RH, le dispositif étant renforcé cette année par le recrutement d'une conseillère RH de proximité.

Toutes les actions prévues restent soumises à caution d'éventuelles mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

La RH de proximité en action, c'est :

1. Un accompagnement individuel des personnels (Cf. ANNEXE 1)

Pour toute question concernant la gestion administrative (paie, avancement, promotion, PPCR, mutation, retraite, congé maladie, autorisation d'absence, rupture conventionnelle...), l'agent contacte son gestionnaire (Cf. ANNEXE 3).

Pour toute autre question (reconversion professionnelle, difficultés professionnelles, problématiques sociales ou de santé, enjeux de formation...), tous les personnels, quels que soient leur corps et leur fonction, ont la possibilité de contacter et/ ou de rencontrer la conseillère en ressources humaines de proximité en utilisant l'application nationale ProxiRH destinée à faciliter la prise de rendez-vous et le suivi des demandes.

Attention, les personnels relevant de l'enseignement privé sous contrat (1^{er} et 2nd degrés) continuent à s'adresser à la DEEP et les personnels affectés au rectorat à la référente RH de proximité du rectorat.

2. Des rencontres d'analyse de pratiques entre services (Cf. ANNEXE 2)

L'idée est d'organiser un temps d'échange convivial et constructif entre des gestionnaires des services du rectorat ou des DSDEN et les secrétariats d'établissement ou de circonscription, réunis autour des bonnes pratiques, des contraintes de gestion de part et d'autre (exemples de sujets abordés : congés longs pour raison de santé, demandes de remplacement...).

Des temps d'échange sont également prévus pour les adjoints gestionnaires (calendrier à venir).

3. Des points d'information sur une thématique

Des réunions d'information sur un point d'actualité sont organisées par les services à destination d'un public cible. Le but est de renforcer l'accompagnement des personnels en matière de gestion administrative, notamment sur les volets mobilité et avancement profondément modifiés par la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Chaque service organisera ces réunions d'information selon un format qui lui est propre. Elles feront l'objet d'une communication ultérieure tenant compte des conditions sanitaires.

4. Des dispositifs d'appui aux chefs d'établissement et aux IEN dans la gestion managériale des personnels en établissement et en école

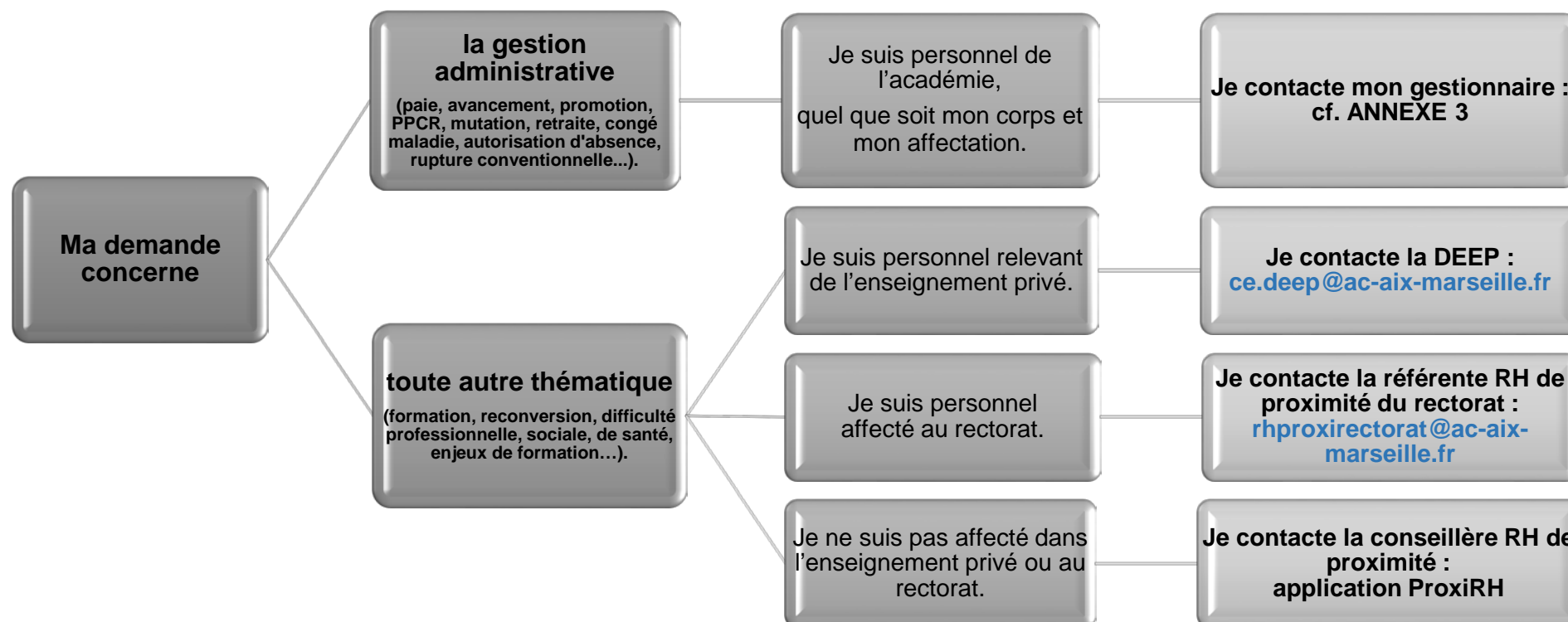
La DRRH propose d'intervenir sur une thématique au choix des managers de terrain, lors d'une réunion de réseaux ou d'un conseil d'IEN.

Les coordonnateurs de réseaux ont été réunis au rectorat le 6 octobre 2020. Cette possibilité d'inviter la DRRH à une réunion de réseau sur une thématique RH leur a été indiquée ; un certain nombre de dispositifs pour accompagner les chefs d'établissement dans leur pratique managériale leur ont également été présentés.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1 – L'accompagnement individuel

A qui dois-je m'adresser ?



ANNEXE 1 – L'accompagnement individuel

Comment contacter la conseillère RH de proximité ?

Contact (pour tout personnel hors DEEP et rectorat) :

Si ma demande concerne les thématiques de reconversion, difficultés professionnelles, problématiques sociales ou de santé, enjeux de formation, etc., je peux contacter la conseillère RH de proximité via l'application ProxiRH accessible sur le portail ARENA.

L'application permet :

- d'écrire à la conseillère,
- de prendre rendez-vous avec elle pour un entretien.

Dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire, les entretiens se dérouleront uniquement par téléphone jusqu'à nouvel ordre.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, les entretiens pourront être organisés en présentiel, aux horaires et lieux prédéfinis dans l'application par la conseillère.

Dates prédéfinies pour les créneaux des entretiens téléphoniques (période novembre-décembre), susceptibles de modifications :

- Vendredi 13 novembre
- Mercredi 18 novembre
- Jeudi 19 novembre
- Lundi 23 novembre
- Mercredi 25 novembre
- Lundi 30 novembre
- Mercredi 2 décembre
- Lundi 7 décembre
- Mercredi 9 décembre
- Lundi 14 décembre
- Mercredi 16 décembre

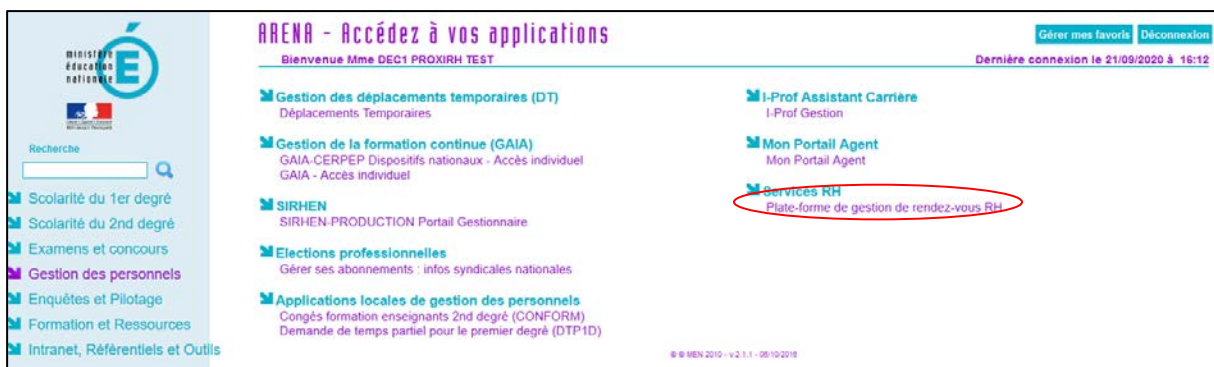
En cas d'indisponibilité, je peux utiliser la modalité « ECRIRE » pour solliciter un entretien téléphonique avec la conseillère RH de proximité en dehors des créneaux proposés.

Comment utiliser l'application ProxiRH ?

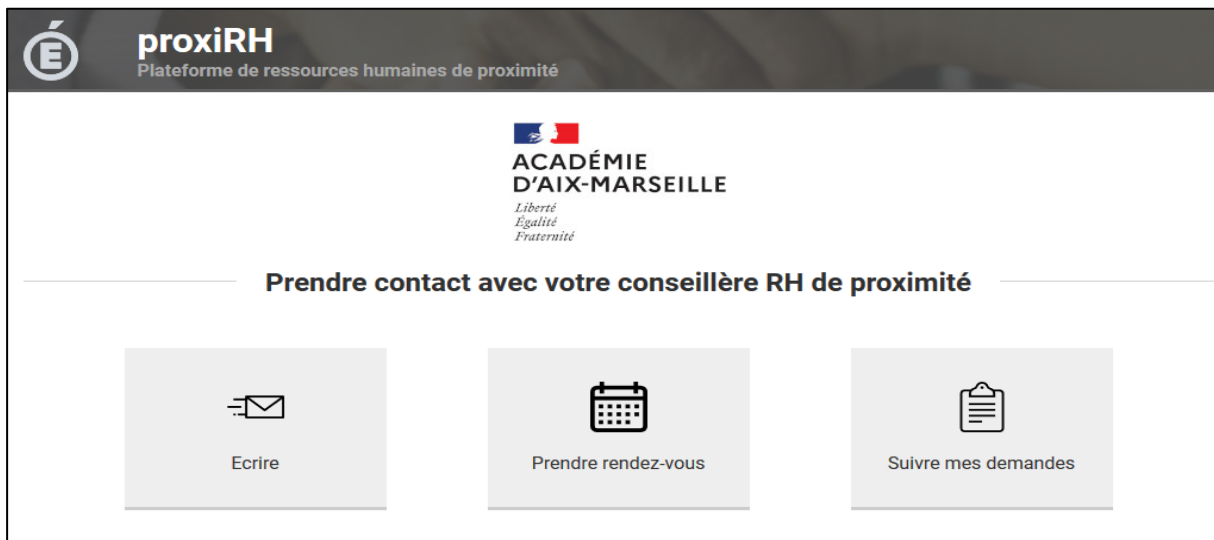
- 1) Se connecter au portail ARENA externe (par internet) : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>
- 2) S'identifier
- 3) Cliquer sur « Gestion des personnels »



- 4) Cliquer sur « Plate-forme de gestion de rendez-vous RH »



La page d'accueil de l'application offre 3 possibilités :



- ECRIRE** permet de faire une demande écrite à la conseillère RH.
→ Compléter sa demande en suivant les étapes pas à pas.
- PRENDRE RENDEZ-VOUS** permet de prendre directement rendez-vous avec la conseillère RH sur un créneau proposé (dates et lieux prédéfinis dans l'application).
→ Compléter sa demande en suivant les étapes pas à pas.
- SUIVRE MA DEMANDE** permet de voir l'avancée de sa demande, que l'on soit passé par la modalité ECRIRE ou la modalité PRENDRE RENDEZ-VOUS.

ANNEXE 2 – Les rencontres d’analyse de pratiques

Organisation des rencontres pour les secrétaires d’établissement du 2nd degré

Services concernés : Division d’Accompagnement des Personnels (DAP), Division des Personnels Enseignants (DIPE) et Division de l’Encadrement et des Personnels administratifs et Techniques (DIEPAT) – Rectorat

Calendrier prévisionnel :

Dépt	Réseau	Format	Date
04	GIONO	Classe virtuelle	Jeudi 12 novembre 2020
84	VENTOUX	Classe virtuelle	Mardi 17 novembre 2020
84	LE LUBERON	Classe virtuelle	Mardi 24 novembre 2020
84	AVIGNON (secteur Avignon)	Classe virtuelle	Mardi 1 ^{er} décembre 2020
84	AVIGNON (secteur hors Avignon)	Classe virtuelle	Mardi 8 décembre 2020
13	SALON	Présentiel au collège Joseph d’Arbaud (Salon de Pce) – à confirmer	Mardi 12 janvier 2021
13	LA CRAU	Présentiel au collège Élie Coutarel (Istres) – à confirmer	Mardi 19 janvier 2021
13	LA NERTHE	Présentiel au lycée Jean Monnet (Vitrolles) – à confirmer	Mardi 26 janvier 2021
13	LA COTE BLEUE	Présentiel au collège Honoré Daumier (Martigues) – à confirmer	Mardi 2 février 2021

Reconduction du dispositif de l’an dernier pour 8 nouveaux réseaux, l’objectif étant que tous les réseaux en aient bénéficié d’ici 2022.

ANNEXE 2 – Les rencontres d’analyse de pratiques

Organisation des rencontres pour les secrétaires de circonscription du 1^{er} degré

Département	Services concernés	Lieu	Calendrier prévisionnel
04 - Alpes de Haute Provence	Services concernés de la DSDEN	DSDEN 04	A venir
05 - Hautes Alpes	Services concernés de la DSDEN	DSDEN 05	Décembre 2020 - Relations circonscriptions-services DSDEN Janvier 2021 - Relations circonscriptions-services DSDEN
13 - Bouches du Rhône	Division des Personnels Enseignants (DPE-13) Divisions des Personnels Non Enseignants (DPNE-13) Division des Moyens et de l’Aide au Pilotage (DMAP-13)	DSDEN 13	Mardi 8 décembre 2020 - La gestion du remplacement Mardi 26 janvier 2021 - Relations circonscriptions-services DSDEN
84 - Vaucluse	Secrétariat général Pôle AESH Pôle 1 ^{er} degré 10 secrétariats de circonscription et secrétariat IEN-ASH	DSDEN 84	Mercredi 7 octobre 2020 matin Mercredi 20 janvier 2021 matin Mercredi 14 avril 2021 matin

Plus d’informations à venir sur les modalités d’organisation dans le cadre de la crise sanitaire.

ANNEXE 3 – Comment contacter mon service de gestion ?

Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Alpes de Haute Provence	Professeurs des écoles : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr
	AESH : ce.aesh04@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Hautes Alpes	Professeurs des écoles : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr
	AESH : plateforme.aesh@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH des Bouches du Rhône	Professeurs des écoles : ce.dpe13-secreariat@ac-aix-marseille.fr
	AESH : ce.dpne13-secreariat@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} degré et AESH du Vaucluse	Professeurs des écoles : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr
	AESH : bureau.aedcui84@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 2 nd degré, CPE et Psy EN	ce.dipe@ac-aix-marseille.fr
Personnels d'encadrement, administratifs et techniques	ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
Enseignants du 1 ^{er} et 2 nd degré de l'enseignement privé sous contrat	ce.deep@ac-aix-marseille.fr
AED	aed@ac-aix-marseille.fr
Services civiques 13 (pour signature de contrat)	ce.dpne13-secretariat@ac-aix-marseille.fr